

Commune de MIRECOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

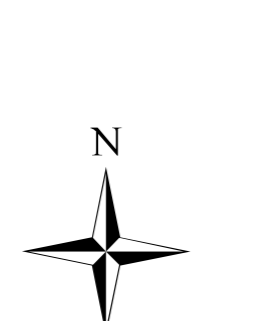
Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU "Activité de maraîchage" approuvée par Délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2022.

Historique de l'évolution du document d'urbanisme :
- Elaboration du PLU approuvée le 14 janvier 2013
- Modification simplifiée du PLU approuvée le 14 décembre 2021

planche 2 : territoire centre

Echelle : 1:2.500

- UA : Centre historique
- UA.I : compris dans le PPRI
- UA.F : secteur faubourg du centre historique
- UA.F.I : secteur faubourg du centre historique compris dans le PPRI
- UB : zone urbanisée centrale de moyenne densité
- UB.a : secteur urbanisé depuis le début du siècle
- UB.b : secteur en voie d'urbanisation
- UB.c : secteurs de cités
- UB.h : secteur hôpital
- UB.I : compris dans le PPRI
- UC : zone d'extension urbaine
- UC.I : compris dans le PPRI
- UD : zone pavillonnaire et d'équipements
- UD.a : secteur du centre hospitalier spécialisé
- UD.I : compris dans le PPRI
- UD.r : secteur correspondant à la ferme du Joly (INRA)
- UD.g : secteur de l'aire d'accueil des gens du voyage
- UD.e : secteur potentiellement humide
- UE : zone d'activités
- UE.a : secteur à hauteur limitée
- UE.b : secteur du site
- UE.I : compris dans le PPRI
- UL : zone à vocation de loisirs
- IAU : zone à urbaniser
- IAU.e : urbanisation au coup par coup autorisée, secteur potentiellement humide
- 2AU : zone à urbaniser sur le long terme
- A : zone agricole
- A.e : secteur agricole potentiellement humide
- AM : secteur agricole activité de maraîchage
- N : zone naturelle
- N.a : antennes
- N.b : secteur à vocation de zone de loisirs
- N.bl : secteur à vocation de zone de loisirs compris dans le PPRI
- N.e : zone potentiellement humide
- N.h : secteur accueillant de l'habitat
- N.j : secteur compris dans le PPRI
- Nj : secteur d'accueil des abris de jardin



Bureau d'études éoils
Urbanisme
Aménagement du territoire
Communication et concertation

115 rue d'Alaska
88100 Saint-Dié des Vosges
03 25 24 07 59 / 06 17 46 79 59
eoils.ted@orange.fr



- Alignement
- Recul imposé
- Marge de recul minimum
- Bâtiment agricole
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Marges de recul minimum

